

**OBJET DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION  
A L'ECOLE MATERNELLE YLANG-YLANG (Bas de la Rivière)**

---

Le logement de fonction mentionné ci-dessous est actuellement disponible.


Ecole	Adresse du logement	Référence cadastrale	Type	Surface	Localisation
Maternelle Ylang-Ylang	15 Rue de la Digue Bas de la Rivière	AK 93	Villa	80 m <sup>2</sup>	Extérieur

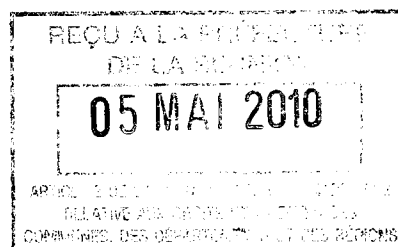
Dans l'intérêt du service public et en conformité avec la réglementation (Article L. 212-1 du Code de l'Education et Article L. 2121-30 du Code Général des Collectivités Territoriales), il est proposé de désaffecter ce logement.

Par conséquent, je vous demande :

- d'approuver la désaffectation du logement de fonction de l'Ecole Maternelle Ylang-Ylang, 15 Rue de la Digue - Bas de la Rivière - référence cadastrale : AK 93 - type : villa - surface : 80 m<sup>2</sup> ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 **LE MAIRE**  
Gilbert ANNETTE



**OBJET DESAFFECTATION DU LOGEMENT DE FONCTION  
A L'ECOLE MATERNELLE YLANG-YLANG (Bas de la Rivière)**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Education, notamment son article L. 212-1 ;

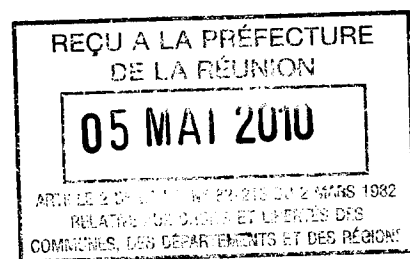
Vu la Délibération n° 08/2-01 du Conseil Municipal du 10 avril 2008 portant délégations du Conseil Municipal au Maire conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 10/2-13 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Ericka BAREIGTS, 2<sup>ème</sup> Adjointe, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale et Projet Educatif Global;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**



Approuve la désaffectation du logement de fonction de l'Ecole Maternelle Ylang-Ylang, 15 Rue de la Digue - Bas de la Rivière - référence cadastrale : AK 93 - type : villa - surface : 80 m<sup>2</sup>.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le - 3 MAI 2010

MAYOR OF SAINT-DENIS (REUNION)  
LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE